FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ATHLÉTISME

PLAN DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES

2023-2025

PARTENAIRES PRINCIPAUX

Crédit Mutuel

MAIF

ÉDITO DU PRESIDENT

L’athlétisme, au-delà d’être une pratique physique et compétitive, est avant tout un vecteur de partage, d’intégration et de plaisir. Ces valeurs fortes nous obligent à garantir collectivement que notre sport demeure un espace sûr et respectueux pour tous.

C’est avec engagement et conviction que la Fédération présente son **Plan de prévention et de lutte contre les violences**, adopté par le Comité directeur des 28 et 29 juin 2024.

Ce plan de prévention s’inscrit dans la continuité du déploiement de la politique fédérale pour les années 2024 et 2025 et reflète l’ambition de la FFA de faire évoluer ses pratiques et de promouvoir un athlétisme éthique et responsable.

Ainsi, la FFA renforce son positionnement en tant qu’acteur majeur de lutte contre les violences sous toutes leurs formes. Elle marque sa volonté claire de garantir à chacun une pratique sereine de sa ou ses disciplines athlétiques.

Ensemble, inscrivons notre sport dans une dynamique positive et protectrice pour tous nos licenciés, unis autour de valeurs fortes qui font la richesse de notre Fédération.

André Giraud

PRÉAMBULE

Depuis 2019, la Fédération s'est engagée dans une **politique de lutte contre toutes les violences** afin de garantir à chacun une pratique de l'athlétisme sereine et en sécurité.

Ce plan a vocation à **traiter et identifier les violences sous toutes leurs formes**, qu'elles soient physiques, à caractère sexuel, verbales (menace, provocation à la haine, à la discrimination, à la violence), psychologiques (abus de pouvoir, contrôle), harcèlement, cyberviolences.

A ce titre, **5 axes prioritaires** ont été identifiés :

L'engagement de la gouvernance et l'identification de **la FFA comme un acteur de la lutte** contre les violences.

La prévention, la formation et l'information auprès des acteurs de l'athlétisme.

Le contrôle d'honorabilité**.**

L'accompagnement de nos licenciés et structures.

La sanction des comportements déviants par l'adoption d'outils juridiques adaptés.

1 | Engager la gouvernance et identifier la FFA comme un acteur de la lutte contre les violences

Objectif : renforcer l'identification de la FFA en tant qu'acteur engagé dans la lutte contre les violences et déviances auprès des publics cibles (bénévoles, licenciés, clubs, structures déconcentrées) ainsi que l'engagement de la gouvernance fédérale.

1 ENGAGER LA GOUVERNANCE, POSITIONNER LA FFA COMME UN ACTEUR DE LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES

PAR UNE COMMUNICATION ADAPTÉE

Développement de notre **page internet dédiée** à l'éthique, particulièrement sur les violences dans le sport permettant de retrouver des informations claires sur le sujet et signaler tout comportement déviant ;

Mise en place **un plan de communication annuel** portant les valeurs de l'athlétisme et mettant en lumière nos actions de prévention et notre engagement pour la lutte contre les violences ;

Publication au travers d'Athlétisme Magazine une **tribune récurrente** sur le sujet.

PAR LA VALORISATION DE BONNES PRATIQUES

Intégration de la prévention des violences dans l'octroi des **labels fédéraux** (formation des acteurs des clubs) ;

Implication améliorée du référent éthique auprès des acteurs institutionnels.

1 ENGAGER LA GOUVERNANCE, POSITIONNER LA FFA COMME UN ACTEUR DE LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES

PAR LE RENFORCEMENT DE NOS MOYENS

Mise à jour de notre **arsenal règlementaire** (Code et Charte d'éthique et de déontologie) avec la création d'une obligation de signalement pour tous les licenciés.

Professionnalisation du Comité d'éthique et déontologie (accompagnement RH, rapport annuel) ;

Identification d'un référent intégrité au sein du service juridique fédéral et d'un cadre technique en tant que référent de la DTN sur le sujet des violences ;

Développement de nos **partenariats** (Colosse aux pieds d'argile, …).

2 | Prévenir, former et informer

Objectif : permettre la pratique sportive dans un environnement sécuritaire, informer sur les comportements déviants.

2 | PREVENIR, FORMER ET INFORMER NOS ACTEURS

PAR LA FORMATION ADAPTÉE AUX DIFFERENTS PUBLICS

Publics cibles : encadrants sportifs et médicaux / dirigeants / SHN

Création d'un module spécifique commun à toutes les formations « Ethique et responsabilité » : **LA PREVENTION ET LA SENSIBILISATION** ;

Enrichissement des modules de formation des entraineurs, dirigeants et des officiels en définissant les bons comportements, selon les fonctions de chacun,

Formation spécifique pour tous les **cadres d'états** ;

Formation spécifique obligatoire pour tous les **entraineurs formés** ;

Mise en place d'une **formation obligatoire « sportive et citoyenne »** auprès de l'ensemble des athlètes listés haut-niveau.

PAR DE L'INFORMATION DEDIÉE

Publics cibles : mineurs / parents / clubs

Mise à disposition de **contenu pédagogiques et informatifs**, ainsi que des **contacts utiles** sur le site internet de la FFA ;

Sensibilisation par l'association Colosse aux Pieds d'Argile à l'occasion **des assemblées générales de Ligue régionale et de la FFA** ;

Mise à disposition d'un « **kit de communication** » à destination des clubs et des structures déconcentrées.

3 | Identifier : contrôle de l’honorabilité des dirigeants et encadrants

Objectif : permettre la mise en œuvre effective du contrôle de l'honorabilité des dirigeants et encadrants.

3 | IDENTIFIER : CONTRÔLE DE L'HONORABILITÉ DES DIRIGEANTS ET ENCADRANTS

Depuis 2021, la FFA met en place, selon les directives ministérielles et conformément à la loi, un **contrôle automatisé de l'honorabilité** de ses encadrants(es) (bénévoles ou professionnels) et dirigeants(es) (présidents, secrétaires généraux, trésoriers et directeurs de tous les clubs, comités, ligues et de la fédération elle-même).

Le **renforcement du contrôle d'honorabilité** doit passer :

Par une **amélioration de l'identification des publics** (circulariser un guide d'information et de sensibilisation, mise en place de webinaire à destination des clubs, accroissement du fichier SI-FFA);

Par des **contrôles d'honorabilité plus réguliers** et le traitement rapide des réponses positives.

RAPPEL : la finalité de ce contrôle est d'identifier les personnes qui n'ont pas le droit d'exercer leurs activités du fait d'une décision pénale.

Ce contrôle s'opère par la transmission du fichier des personnes concernées (SI-FFA) sur une plateforme ministérielle qui croise automatiquement les identités avec le bulletin n°2 du casier judiciaire et le fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (FIJAISV).

4 | Accompagner nos licenciés et nos structures

Objectif : permettre la libération de la parole.

4 | ACCOMPAGNER NOS LICENCIES ET STRUCTURES

CRÉATION D'UN RÉSEAU DE RÉFÉRENTS LOCAUX « ÉTHIQUE » DANS LES TERRITOIRES

- Désignation d'une **personne dédiée** au sein des structures déconcentrées ;
- Déclaration (SI-FFA) d'une **personne contact** au sein des clubs ;
- Animation du **réseau par le référent national** et formation des référents.

ACCOMPAGNEMENT AU RECUEIL DE LA PAROLE

- Mise en place d'une **plateforme de signalement** et d'une adresse email dédiée (signalement@athle.fr) ;
- **Actualisation de la formation du personnel fédéral** au recueil de la parole ;
- Mise en place d'un **référent identifié et formé lors de chaque rassemblement des équipes de France** ;
- Diffusion d'une **lettre de sensibilisation du Président** aux Ligues, Comités départementaux et clubs sur le plan de prévention.
- Option **d'assurance garanties accompagnement des victimes de violences** (soutien psychologique, renseignements juridiques personnalisés, et accompagnement juridique).

4 | ACCOMPAGNER NOS LICENCIES ET STRUCTURES

ACCOMPAGNEMENT DANS LA GESTION DES CAS AU NIVEAU LOCAL

Assurer quotidiennement un **soutien juridique** aux clubs (juridique@athle.fr) ;

Edition de **guides à l'attention des clubs** pour manager sa communication de crise et traiter en interne un signalement ou un comportement déviant ;

Intervention de l'association Colosse aux Pieds d'Argile dans les **clubs concernés par un signalement** pour violences sexuelles ;
Conventionnement avec des associations spécialisées pour **assurer l'accompagnement des victimes**.

5 | Lutter : agir/sanctionner les comportements déviants

Objectif : assurer le traitement de tous les signalements reçus, protéger les pratiquants.

5 | LUTTER : AGIR/SANCTIONNER LES COMPORTEMENTS

AMÉLIORER LE TRAITEMENT DES SIGNALEMENTS

en collaboration avec le Comité d'Ethique et de Déontologie

Déclenchement automatique d'un **signalement au Procureur de la République** pour les mineurs ;

Mise en œuvre de **procédures internes claires et transparentes**, notamment au sein du Comité d'Ethique et de Déontologie ;

Collaboration renforcée avec SIGNAL SPORT et les associations partenaires.

CONTINUER LA MISE EN ŒUVRE DES PROCÉDURES DISCIPLINAIRES

notamment adaptées aux cas des violences sexuelles dans les limites de la loi :

En **impliquant davantage la victime** dans le cadre de la procédure ;

Assurant le mieux possible **l'effectivité des sanctions ;**

Construire une **jurisprudence cohérente** au travers des décisions des organes disciplinaires.

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ATHLÉTISME

Plan de prévention et de lutte contre les violences

2023-2025